

Gouvernance, consensus et société civile : de la révolution anesthésiante¹

Olivier Starquit ■ Avril 2018

Trois mots, trois concepts que l'on entend, que l'on lit et que l'on utilise à toutes les sauces...

Et si leur utilisation à outrance était une manière d'anesthésier la contestation ?

¹ Cette analyse a été publiée dans l'ouvrage « Des mots qui puent » d'Olivier Starquit, paru en mars 2018 aux Editions du Cerisier et co-édité par le CEPAG.

La gouvernance

La gouvernance est un de ces termes qui a insidieusement pris place dans le vocabulaire politique et dont la malléabilité est telle qu'il peut être utilisé dans tous les domaines. Ce concept pragmatique est actuellement tellement en vogue qu'il est utilisé à toutes les sauces : on parle de gouvernance locale, de gouvernance urbaine, de gouvernance européenne, de gouvernance mondiale...² Après avoir été utilisé en ancien français dans le sens de l'art de bien se tenir puis comme équivalent de «gouvernement», le mot traverse la Manche avec la même signification pour tomber ensuite en désuétude. Son grand retour s'effectue à la fin des années 1980 dans le discours d'organes néolibéraux. Mais il se mue là en un concept extrêmement malléable qui permet d'imposer une mutation du rôle de l'État.

Ce dispositif mis au point pour gérer les entreprises privées va devenir en peu de temps le modèle de la gestion publique : sous le prétexte de la nécessité de bien gérer l'argent public, le terme va impliquer la mise en œuvre des critères du privé dans les affaires publiques pour gérer l'État comme une entreprise et c'est ainsi que la politique est remplacée par la gestion, simple technique hissée au rang de politique. Ensuite, en concentrant le débat sur les instruments et moyens d'une action politique à entreprendre et non sur l'action en tant que telle, elle cache le conflit : il n'y a plus de choix politique, mais tout simplement une gestion rigoureuse et efficace.

La gouvernance et toute sa quincaillerie conceptuelle permettent de ne plus voir en la société qu'un rassemblement d'acteurs privés : son mode de fonctionnement se caractérise par une prise de décision mise en réseau où tout le monde est partenaire de tout le monde.

Ses autres traits caractéristiques sont une suprématie du pouvoir exécutif, la perte de toute substance du travail législatif parlementaire et sa mise en concurrence avec la société civile qui se substitue au peuple souverain.

En somme, la gouvernance est un coup d'état conceptuel, une révolution anesthésiante³, car à partir du moment où le débat ne porte plus sur la politique à mener mais sur le choix du meilleur opérateur, il n'y a plus d'espace pour le débat.

Le consensus

Le premier mot mis en exergue fut la gouvernance.

Celle-ci, figure de proue de la révolution anesthésiante, est la traduction politique du consensus. Ce dernier va être érigé comme modèle et va ainsi tenir un rôle prépondérant dans la suppression de la conception du conflit comme élément essentiel et constitutif de la démocratie.

² 5 500 occurrences par an en 2009 et 2010 dans Le Soir.

³ Expression que nous empruntons à Alain Deneault, auteur de *Gouvernance, le management totalitaire*, Montréal, Lux, 2013.

«Après concupiscence, consensus est le deuxième mot le plus érotique de la langue française», disait Coluche. Trêve de plaisanterie, ce mot, qui est dans la bouche de toutes les personnes qui se disent ou qui se veulent responsables ou qui fleurit dans tous les appels à la raison, est un véritable affront à la démocratie, comme si cette dernière était devenue un obstacle à la marche économique du monde.

Un débat confisqué

Le consensus va se voir «érigé en symbole de la bonne santé démocratique d'une société que le moindre conflit, pourtant seule issue d'un véritable pluralisme démocratique, semble dangereusement mettre en péril.»⁴ La recherche ou l'imposition à tout prix du consensus aura donc pour corollaire la disqualification du conflit. Or, tout comme la dérégulation implique une activité réglementaire, disqualifier le conflit et le pouvoir revient en réalité à dissimuler du conflit et du pouvoir et à rendre tout aussi invisible le conflit social qui aurait prétendument disparu.

Le débat et la confrontation des points de vue seront évités en faveur de la mise en scène d'une société consensuelle, soi-disant pour préserver la cohésion sociale mais surtout afin d'assurer l'hégémonie d'un (seul) point de vue idéologique. La politique devient ainsi l'art du consensus.

Cet évitement du débat et la délégitimation du conflit rendent obsolète le temps où des adversaires occupaient le terrain politique pour le remplacer par une ère où des partenaires dialoguent, quitte à renvoyer à la pathologie sociale tout discours un tant soit peu radical.

Par l'accent mis sur la prépondérance et la pertinence du consensus, la conflictualité n'aurait plus lieu d'être et nous devrions vivre dans une démocratie pacifiée et anesthésiée.

En quoi est-ce grave?

Penser la question sociale

Tout d'abord, adhérer à cette vision des choses revient à renoncer à des outils intellectuels (le conflit social et la lutte des classes) permettant de penser la question sociale et revient donc à s'enlever tout moyen de contrecarrer cette vision. Mais en plus, il faut également constater que «le retrait des peuples de la sphère politique, la disparition du conflit politique et social permet à l'oligarchie économique, politique et médiatique d'échapper à tout contrôle»⁵.

Et malheureusement, de la Grèce au Portugal en passant par d'autres contrées, les exemples foisonnent. Cette idéologie du consensus s'oppose ainsi à la démocratie, dont l'objet est d'exprimer les conflits qui traversent la société pour les trancher pacifiquement.

La disqualification et la stigmatisation de tout ce qui vient contrecarrer cette vision idyllique préconisée par le consensus à tout prix reviennent à réduire le champ de ce qui peut être dit en politique et de ce qui peut faire l'objet d'un débat.

En outre, ce modèle consensuel génère passivité et désertion des citoyens – conséquence logique à partir du moment où la quasi-totalité des partis politiques se sont convertis à la même *doxa*

⁴ Jean-Louis Siroux, «Consensus» in Les nouveaux mots du pouvoir, Pascal Durand (dir.), Bruxelles, Aden, 2007, p.93.

⁵ Cornelius Castoriadis, Une société à la dérive, entretiens et débats 1974-1997, Paris, Points-Seuil, 2005, p. 28.

néolibérale – et engendre un lissage des conflits. La société devient amorphe et est composée de consommateurs qui ne doivent surtout pas (re)devenir des citoyens. Or, l'être humain, s'il est réduit à n'être qu'un consommateur, est acculé à la survie.

Un espace de liberté

La restauration de la légitimité démocratique suppose au préalable la réhabilitation du conflit. Cette restauration suppose une re-politisation qui implique d'assumer le conflit et d'en organiser le règlement de manière pacifique et raisonnée.

Même si, après le travail de sape mené au cours de ces dernières décennies, le conflit en soi n'est guère affriolant et n'enthousiasme pas les foules, il est bon de rappeler qu'il est nécessaire et essentiel au bon fonctionnement de la démocratie. Ce dont cette dernière a besoin c'est d'un espace où des projets distincts peuvent s'opposer, et non d'un consensus, fût-il mou !

La société civile

Dans une société qui aspire au consensus, il est essentiel de désamorcer le conflit et d'anesthésier les tenants d'une conception un tant soit peu divergente. Pour éviter de s'attaquer frontalement à ces opposants (approche qui ne ferait que raviver le conflit, ce qu'il faut à tout prix éviter), une option qui se présente aux acteurs mus par cette logique vise à biaiser, à ne pas reconnaître ouvertement la divergence de vues mais à la noyer parmi d'autres positions. La vision alternative se verra alors diluée (et toute boisson diluée perd de sa saveur et de son aspérité, c'est bien connu!). Et pour noyer une position, rien de tel que le recours à la société civile.

Qu'est-ce donc que cette société civile ainsi appelée à la rescousse?

Le Livre blanc de la gouvernance européenne la définit comme suit : «Les organisations syndicales et patronales (les partenaires sociaux : un terme qui vaut lui aussi son pesant d'or et que nous décortiquerons assurément dans ces pages), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale avec une contribution spécifique des Églises et des communautés religieuses»⁶.

Cette société civile englobe donc toutes les associations privées qui se réclament de l'intérêt public en prenant la place dévolue aux pouvoirs publics.

Comme nous le constatons, elle devient partie intégrante de la représentation politique et du processus de décision, se substituant ainsi à la souveraineté populaire et au vote des citoyens.

Pour le dire autrement, ce processus revient à privatiser la décision publique, d'autant plus qu'une addition d'intérêts privés ne constitue pas l'intérêt général. De plus, derrière la société civile se cache bien souvent l'effacement de la frontière entre le public et le privé.

⁶ Gouvernance européenne, COM (2001) 428 final Bruxelles, le 25/07/2001.

La définition donnée dans le Livre blanc témoigne bel et bien du bric-à-brac disparate que représente cet ovni sémantique. En effet, il ne faut pas être grand clerc pour subodorer et constater qu'au niveau européen, l'apport du lobby des employeurs européens sera autrement valorisé que celui d'un syndicat ou d'un mouvement associatif.

Place libre aux lobbies

Au mieux, ces derniers bénéficieront d'une écoute polie, alors que le lobby des employeurs, installé dans le quartier européen de Bruxelles, ne se privera pas d'assaillir les décideurs (quand il ne rédige pas lui-même les projets de directive). Ainsi, «le recours à la très nébuleuse société civile permet de valoriser comme acteurs politiques fondamentaux les entreprises commerciales et financières et leurs multiples cabinets d'experts.»⁷ Le lobby du tabac s'est récemment illustré mais de nombreux exemples pourraient aisément être évoqués. Et si d'aventure, la voix syndicale se fait plus pressante, quoi de plus aisé que la création de prétendues associations ou ONG fumeuses supposées représenter la société civile, avec lesquelles les institutions européennes entretiendront évidemment un prétendu dialogue ouvert et constructif.

Le recours aux experts

Cette invocation incantatoire de la société civile offre aussi l'avantage qui consiste de moins en moins à construire politiquement des projets par un réel dialogue et de plus en plus à arracher un consensus par un pseudo-débat sur des projets arrêtés préalablement par le pouvoir.

Autre avantage non négligeable, les experts et les notables se substituent complètement au peuple. Ce recours aux experts constitue une véritable négation de la politique et l'assimilation de celle-ci à une simple gestion, aussi rationnelle que possible.

Le modèle ainsi promu infère par conséquent une dynamique de dépolitisation qui implique que pouvoir et fonctions politiques peuvent disparaître au bénéfice d'une simple «administration des choses».

La contradiction apparue entre la démocratie et une administration rationnelle va ainsi donner lieu à l'émasculatation de la première et à la transformation de la seconde en un objectif en soi.

La politique devient ainsi une affaire d'experts et de techniciens et non plus de citoyens ou d'acteurs du changement que sont les syndicalistes. Vous avez dit démocratie confisquée?

⁷ Corinne Gobin, «Gouvernance» in Les nouveaux mots du pouvoir, Pascal Durand (dir.), Bruxelles, Aden, 2007, p.266.